

**PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal**

***Commune de Banyuls dels Aspres***

***en date du Mercredi 09 avril 2014, à 20 heures 30,***

L'an deux mille quatorze et le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du 02 avril, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARDY, Maire.

Etaient présents : Henri BADIE, Fathia CHARPENTIER, Paul COMES, Rosella NICOLOTTI, Thierry ENCOYAND, Béatrice LAGARDE, Patrick FERRER, Pascale VILLIERES, Isabel CAJELOT-ROMERO, Christelle GALINIE-MOUCHE, Alan HELAINE, Matthieu MAIRENDE-GOUGES, Alícia EY-NOMDEDEU, Frédéric MALET.

Monsieur Laurent BERNARDY, Maire ouvre la séance et remercie tous les membres élus présents ainsi que les membres du public.

Monsieur Alan HELAINE est désigné comme secrétaire de séance.

Compte tenu de faits nouveaux depuis la date de convocation, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que l'ordre du jour sera modifié dans ce sens :

1 – Les points de l'ordre du jour inscrits sur la convocation seront simplement décalés.

2 – Sont ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Fermeture éventuelle d'une Classe au Groupe Scolaire en septembre prochain.
- Acquisition d'un nouveau portable pour les Elus (Maire et Adjoints) pour leur service « Astreinte / Weekend ».
- Acquisition d'un ordinateur Portable pour Bureau des Adjoints.
- Câblage de 2 Bureaux « Elus/Adjoints » et celui du Maire.
- Acquisition d'un Vidéo /Projecteur.

***L'ajout de ces nouveaux points est accepté à l'unanimité des membres présents.***

Monsieur le Maire demande l'approbation des 2 derniers conseils municipaux.

1°. Celui du 12 mars dernier : Seuls les élus concernés présents ce jour là et à nouveau élus l'approuvent et signent. Il a été tenu compte de la rectification demandée par M. Frédéric MALET.

2 °. Celui du 28 mars : Son approbation est différée compte tenu des remarques évoquées par Monsieur Frédéric MALET notamment sur le dernier « volet » du compte rendu. Il sera donc remis à l'approbation lors du prochain conseil municipal.

## **Fermeture éventuelle d'une Classe à la rentrée prochaine**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la décision prise par Monsieur le Directeur Académique suite à la réunion du Comité Technique Spécial Départemental ( CTSD ) du 07 avril dernier.

Il indique également, que, compte tenu des prévisions annoncées pour le Groupe Scolaire et le départ à la retraite d'un enseignant ( Monsieur CAYROL ), il ne sera pas aisé de contester cette fermeture.

Néanmoins, un rendez-vous avec Monsieur Etienne VAQUER, Inspecteur de l'Education Nationale « Circonscription du Littoral » a été sollicité. A ce jour, ce dernier n'est pas encore fixé.

Un débat s'installe alors sur ce sujet.

Madame Villières explique qu'une dizaine d'enfants sont partis, à titre exceptionnel, en cours d'année et rappelle que les enfants ayant moins de 3 ans ne peuvent pas être comptabilisés dans l'effectif.

Elle ajoute également qu'il y aura, à la rentrée prochaine, 2 classes élémentaires à 3 niveaux et un « réajustement » de l'effectif en septembre.

Il est rappelé que Madame COVATTO Emeline fait partie de l'effectif enseignant même si elle est en arrêt de travail. Son poste fait l'objet d'un remplacement depuis son arrêt.

## **Acquisition nouveau Portable**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'acquisition d'un nouveau portable est nécessaire. En effet, il sera utilisé, en semaine, par le Maire et chaque Weekend par l'Adjoint ( ou le Maire ) désigné pour assurer le Service « astreinte ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **Acquisition d'un ordinateur portable pour le Bureau des Adjoints**

Monsieur le Maire souhaite doter les Adjoints d'un ordinateur portable dès que possible. Un seul portable sera suffisant et sera utilisé par chacun des 3 adjoints. Le devis est accepté à l'unanimité pour un montant de 629.25 Euros et sera fourni par S.P Informatique.

## **Câblage Informatique de 3 bureaux en Mairie**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée la nécessité de câbler en réseau informatique le Bureau du Maire et 2 bureaux des adjoints. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

*Madame NICOLOTTI évoque le « Projet Informatique » de la Médiathèque.*

*Monsieur le Maire répond qu'il a été prévu en priorité d'informatiser le Groupe Scolaire après la mise en place de la Réforme des Rythmes Scolaires. Ce point n'est pas à l'ordre du jour.*

## **Acquisition d'un Vidéo Projecteur**

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée donne son accord, à l'unanimité, pour l'acquisition d'un Vidéo Projecteur, pour un montant de 475. 66 Euros et auprès de SP Informatique.

L'ancien Vidéo Projecteur sera mis à disposition des Associations locales.

## DELIBERATION N° 11

Indemnités du Maire et des 3 adjoints, élus le 28 mars 2014

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités alloués au Maire et aux adjoints,

### **DELIBERE :**

**Article 1 :** Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée pour le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants:

Taux en pourcentage de l'Indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et L2123-24 du C.G.C.T

« Commune de 1 000 à 3 499 habitants »

#### Pour Monsieur le Maire :

Le taux de l'indemnité est voté à 39, 10 % de l'Indice 1015, comme suit :

Pour: 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### Pour les 3 adjoints :

Le taux de l'indemnité est voté à 14, 30 % de l'Indice 1015, comme suit :

Pour 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Article 2 :** Décide de verser ces indemnités au Maire et aux Adjoints, à compter du 28 mars 2014, date d'installation officielle du Conseil Municipal et date effective des fonctions déléguées aux adjoints.

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du Budget communal M14.

## DELIBERATION N° 12

Décision d'octroi des indemnités de Conseil et de Confection de Budget au Receveur Municipal Trésorier du Boulou

### ***Sur proposition de Monsieur le Maire,***

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,

- **DONNE SON ACCORD** au versement de l'indemnité de Conseil, au taux de 100 % et de l'indemnité de Confection de Budget au Receveur Municipal de la Trésorerie du Boulou, Comptable de la collectivité.

- **PRECISE** que les dites indemnités seront versées au Comptable de la Collectivité, Trésorier du Boulou pour la durée du mandat des élus locaux.

- **PRECISE** qu'à compter du 01 janvier 2014, Monsieur Régis VALENTINI a été nommé Trésorier par Intérim et que les dites indemnités lui seront versées pendant toute la durée de l'intérim.

- **DIT** que la dépense correspondante doit être imputée à l'article 6225 du Budget communal M 14.

## **DELIBERATION N° 13**

**Décision du maintien des « Pleins Pouvoirs » au Receveur Municipal  
dans le cadre du « Recouvrement des Titres de Recettes »  
et pendant la durée du Mandat des Elus Locaux**

***Sur proposition de Monsieur le Maire,***

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,**

**CONFIRME la nécessité de maintenir l'autorisation permanente donnée au Comptable de la Collectivité, autorisation de procéder à des poursuites dans le cadre du « Recouvrement des Titres de Recettes ».**

**PRECISE que cette « Autorisation Permanente » est donnée pour la durée du mandat des élus locaux.**

**MANDATE donc Monsieur Laurent BERNARDY Maire de la commune, en sa qualité d'Ordonnateur de la commune, d'en informer, en l'occurrence, le Comptable de la collectivité de la Trésorerie du Boulou.**

## **DELIBERATION N° 14**

**Conseil d'Administration de Centre Communal d'Aide Sociale  
Fixation du nombre des membres élus et Désignation des élus**

**Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer le nombre des membres qui siégeront dorénavant au Conseil d'Administration du CCAS et de procéder à l'élection des membres élus.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,**

**DECIDE de fixer à quatre le nombre de membres élus devant siéger au C.C.A.S de la commune.**

**PROCEDE à l'élection, selon décision prise à l'unanimité, à main levée, en application de l'article L 2121-21 du CGCT, des 4 membres élus suivants :**

<b>Madame Alicia EY-NOMDEDEU</b>	<b>Madame Fathia CHARPENTIER</b>
<b>Monsieur Frédéric MALET</b>	<b>Monsieur Matthieu MAIRENDE-GOUGES</b>

**PRECISE que Monsieur Laurent BERNARDY, Maire de la commune, Président du C.C.A.S, nommera les quatre membres extérieurs au Conseil Municipal.**

**PRECISE qu'un arrêté municipal sera dressé après désignation des membres extérieurs et consultation auprès d'associations susceptibles de proposer leur représentant, notamment l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).**

***Monsieur le Maire précise qu'il souhaite nommer notamment au CCAS Madame Martine MOLES et Monsieur Jean-Benoît DE LOS SANTOS.***

***Après discussion, seront nommés également Madame Florence DUBRESSON et Monsieur Daniel SELZNER.***

***L'arrêté du Maire sera pris lorsque l'UDAF aura désigné son représentant.***

## DELIBERATION N° 15

### Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

*Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et Conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la durée du mandat des élus.*

*Il rappelle que le Président de la dite commission est de droit le Maire et qu'il convient d'élire, pour une commune inférieure à 3 500 habitants, 3 Membres Titulaires et 3 Membres Suppléants (Article 22-I 5° du CMP).*

*Les candidatures s'effectuent sous forme de listes. Un suppléant est le suppléant d'une liste et non celui d'un membre titulaire nominativement désigné.*

*Chaque membre de l'Assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste « sans panachage, ni vote préférentiel » ( Article 22,III,al.1<sup>er</sup> du CMP).*

*Suite à l'appel de candidature :*

<u>Liste 1 :</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
	M. Henri BADIE	M. Paul COMES
	M. Frédéric MALET	Mme Rossella NICOLOTTI
	Mme Christelle GALINIE-MOUCHE	M. Matthieu MAIRENDE-GOUGES

LE CONSEIL MUNICIPAL, procède à l'élection, selon décision prise à l'unanimité, à main levée, en application de l'article L 2121-21 du CGCT ( Code Général des Collectivités Territoriales ), dans la mesure où aucune disposition du CMP ( Code des Marchés Publics ) ne s'y oppose.

#### Membres Titulaires

Nombre de Votants: 15  
Bulletins Blancs ou Nuls : 0  
Nombre de Suffrages Exprimés: 15  
Sièges à pourvoir : 3

#### Membres Suppléants

Nombre de Votants: 15  
Bulletins Blancs ou Nuls : 0  
Nombre de Suffrages Exprimés: 15  
Sièges à pourvoir : 3

Sont proclamés Elus Titulaires : Sont proclamés Elus Suppléants :  
à 15 voix

M. Henri BADIE	M. Paul COMES
M. Frédéric MALET	Mme Rossella NICOLOTTI
Mme Christelle GALINIE-MOUCHE	M. Matthieu MAIRENDE-GOUGES

## DELIBERATION N° 16

### Désignation du « Correspondant Défense » Pour la durée du Mandat

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

VU le courriel du Ministère de la Défense en date du 21 mars 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,

DESIGNE comme « *Correspondant Défense* » :

**Monsieur Laurent BERNARDY,  
Maire de la Commune.**

## **DELIBERATION N° 17**

### **RENOUVELLEMENT DES DELEGUES de la commune au S.I.V.U des Aspres**

*Monsieur le Maire* rappelle à l'Assemblée que conformément aux articles L5211-6, L5211-7, L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la commune au **S.I.V.U des Aspres**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après l'appel des candidatures,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, de DEUX délégués au S.I.V.U des Aspres.

#### **Les résultats sont les suivants :**

Nombre de votants: 15  
Bulletins nuls ou Blancs: 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 15  
Majorité Absolue: 8

#### **Ont obtenu :**

Madame Rossella NICOLOTTI	15 voix
Monsieur Thierry ENCOYAND	15 voix

En conséquence, *Madame Rossella NICOLOTTI et Monsieur Thierry ENCOYAND* sont élus pour représenter la commune de Banyuls dels Aspres au S.I.V.U des Aspres.

## **DELIBERATION N° 18**

### **Désignation des DELEGUES de la commune au SYDEEL 66 ( Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées – Orientales )**

Vu les Statuts du SYDEEL66, et notamment son article 6.1,  
Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire UN DELEGUE TITULAIRE et UN DELEGUE SUPPLEANT au SYDEEL 66 (Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées – Orientales).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après l'appel des candidatures,

PROCEDE à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, des 2 délégués au SYDEEL 66, à savoir UN Délégué Titulaire et UN Délégué Suppléant.

#### **Les résultats sont les suivants:**

Nombre de votants : 15  
Bulletins nuls : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité Absolue : 8

**Ont obtenu:**

Monsieur Paul COMES 15 voix, Délégué Titulaire  
Monsieur Laurent BERNARDY 15 voix, Délégué Suppléant

En conséquence, **Monsieur Paul COMES est élu Délégué Titulaire et Monsieur Laurent BERNARDY est élu Délégué Suppléant** pour représenter la commune de Banyuls dels Aspres au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées - Orientales (SYDEEL 66).

**DELIBERATION N° 19**

**RENOUVELLEMENT DES DELEGUES de la commune au Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech ( SIGA TECH )**

*Monsieur le Maire* rappelle à l'Assemblée que conformément aux articles L5211-2 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech ( SIGA TECH ) .

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après l'appel des candidatures,**

**PROCEDE** à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, des 2 délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech.

**Les résultats sont les suivants :**

Nombre de votants : 15  
Bulletins nuls : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité Absolue : 8

**Ont obtenu :**

Monsieur Henri BADIE 15 voix  
Monsieur Frédéric MALET 15 voix

En conséquence, **Monsieur Henri BADIE et Monsieur Frédéric MALET** sont élus pour représenter la commune de Banyuls dels Aspres au Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech.

**DELIBERATION N° 20**

**Désignation des DELEGUES au S.I.V.O.M de Ponteilla**

Vu les Statuts du S.I.V.O.M de Ponteilla, et notamment son article 2, *Monsieur le Maire* expose à l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire DEUX DELEGUES TITULAIRES et DEUX DELEGUE SUPPLEANT au S.I.V.O.M de Ponteilla.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après l'appel des candidatures,**

**PROCEDE** à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, des 2 délégués au S.V.O.M de Ponteilla, à savoir DEUX Délégués Titulaires et DEUX Délégués Suppléants.

**Les résultats sont les suivants:**

Nombre de votants : 15  
Bulletins nuls : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité Absolue : 8

**Ont obtenu:**

Madame Fathia CHARPENTIER	15 voix, Délégué Titulaire
Monsieur Laurent BERNARDY	15 voix, Délégué Titulaire
Monsieur Paul COMES	15 voix, Délégué Suppléant
Monsieur Matthieu MAIRENDE-GOUGES	15 voix, Délégué Suppléant

En conséquence, Madame Fathia CHARPENTIER et Monsieur Laurent BERNARDY sont élus Délégués Titulaires et Messieurs Paul COMES et Matthieu MAIRENDE-GOUGES sont élus Délégués Suppléants pour représenter la commune de Banyuls dels Aspres au S.I.V.O.M. de Ponteilla.

**DELIBERATION N° 21**

***Création des diverses Commissions Municipales  
Désignation de leurs Membres Elus***

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la création des Commissions Municipales qui seront chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.  
Il rappelle que le Président de chaque commission est de droit le Maire.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,  
DECIDE la création des Commissions Municipales telles que proposées par Monsieur le Maire.  
PROCEDE à l'élection de leurs membres, selon décision prise à l'unanimité, à main levée, en application de l'Article L 2121-21 du CGCT ( Code Général des Collectivités Territoriales ).

Pour l'ensemble des Commissions citées ci-dessous :  
Pour : 15 Voix Contre : 0 Abstention : 0

**Commission Municipale « Finances - Vie Economique »**

Vice - Président : Henri BADIE  
Paul COMES ( Suppléant du Vice- Président )  
Christelle GALINIE-MOUCHE  
Matthieu MAIRENDE-GOUGES  
Thierry ENCOYAND  
Béatrice LAGARDE  
Alan HELAINE  
Frédéric MALET



**Commission Municipale « Urbanisme – Voirie  
Travaux et Bâtiments Communaux - Eau/Assainissement »**

Vice - Président : Paul COMES  
Henri BADIE ( Suppléant du Vice- Président )  
Monsieur Frédéric MALET  
Pascale VILLIERES – Patrick FERRER  
Matthieu MAIRENDE-GOUGES

**Commission Municipale  
« Environnement - Développement Durable  
Energies Renouvelables - Espaces Verts »**

Vice - Président : Paul COMES  
Thierry ENCOYAND - Rossella NICOLOTTI  
Fathia CHARPENTIER - Alan HELAINE  
Matthieu MAIRENDE-GOUGES  
Alicia EY-NOMDEDEU - Frédéric MALET

**Commission Municipale  
« Ecoles – Education – Petite Enfance »**

Vice - Présidente : Fathia CHARPENTIER  
Béatrice LAGARDE - Alan HELAINE  
Christelle GALINIE-MOUCHE

**Commission Municipale  
« Jeunesse – Culture Associations - Sports - Animations »**

Vice - Présidente : Fathia CHARPENTIER  
Béatrice LAGARDE - Patrick FERRER  
Isabel CAJELO-ROMERO - Rossella NICOLOTTI  
Christelle GALINIE-MOUCHE  
Matthieu MAIRENDE -GOUGES  
Alicia EY-NOMDEDEU

**Commission Municipale  
« Communications – Information - Internet »**

Vice - Présidente : Fathia CHARPENTIER  
Pascale VILLIERES - Thierry ENCOYAND  
Henri BADIE - Patrick FERRER  
Béatrice LAGARDE - Isabel CAJELOT-ROMERO

**DELIBERATION N° 22**

*Délégations permanentes du Conseil Municipal  
au Maire durant la durée du mandat*

VU l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales),

*Après analyse des 24 délégations numérotées du Conseil Municipal au Maire,*  
*Considérant la nécessité de faciliter l'accélération de prises de décisions de la collectivité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,

**OPTE** pour les délégations au Maire permanentes suivantes :

- Délégation N° 6 : « Passer les contrats d'assurance et Accepter les indemnités de sinistres y afférentes ».
- Délégation N° 8 : « Prononcer la délivrance des concessions au cimetière ».
- Délégation N° 11 : « Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts »
- Délégation N° 16 : « Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ». Il s'agit notamment du « Contentieux/Urbanisme » et qui fera l'objet d'une délibération spécifique.
- Délégation N° 17 : « Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée par le Conseil Municipal ». Il s'agit donc des « Véhicules Municipaux motorisés ».
- Délégation N° 24 : « Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux Associations dont elle est membre ».

### **DELIBERATION N° 23**

<p><b>Marchés à procédure Adaptée</b> <b>Délégation de signature à Monsieur le Maire</b> <b>Délégation permanente</b></p>
---

*Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'autorisation de signature des marchés à procédure adaptée, à savoir pour toutes les dépenses des factures inférieures au seuil de passation des marchés formalisés.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré valablement et à l'unanimité de ses membres présents,

**DECIDE** de donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour la signature des marchés dits à « Procédure Adaptée » et pour toute la durée de son nouveau mandat.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à ces dépenses devront être inscrits au Budget.

### **DELIBERATION N° 24**

<p><b>Contentieux Urbanisme - Autorisation d'ester en justice</b> <b>Délégation Permanente du Conseil Municipal</b></p>
---

**VU** la fréquence des « Contentieux » en matière d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 août 2011 désignant Maître Emeric VIGO, comme Avocat de la commune pour l'Assistance, Conseil et Protection Juridiques en matière d'Urbanisme – Gestion, Application et Réglementation du Droit des Sols,  
CONSIDERANT la nécessité de défendre au mieux les intérêts de la Commune dans toute affaire de contentieux et notamment en matière d'Urbanisme,  
CONSIDERANT la nécessité d'intenter au nom de la commune les actions en justice et notamment en matière d'Urbanisme,  
CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de garder toujours le même avocat,

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,***

AUTORISE Monsieur le Maire, Laurent BERNARDY à ester en justice dans toutes procédures liées à l'Urbanisme et jusqu'à la fin de son mandat.

CONFIRME que Monsieur le Maire Laurent BERNARD et l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, Monsieur Paul COMES sont autorisés à missionner, dès que cela s'avérera nécessaire et pour tout Contentieux - Urbanisme, Maître Emeric VIGO, Avocat à PERPIGNAN, 13, Impasse Bergère.

PRECISE que l'Assureur de la Collectivité (SMACL) sera informé de la présente décision.

*Monsieur le Maire précise au Conseil, qu'en raison de sa profession d'Architecte, il a décidé de déléguer, par arrêté, les fonctions et les signatures du Service « Urbanisme » à Monsieur Paul COMES, 3° Adjoint. Il ajoute également qu'il s'éloignera systématiquement de toute mise en concurrence en cas de Maîtrise d'œuvre sollicitée soit par la collectivité, soit par la Communauté des Communes des Aspres pour des projets travaux sur la commune de Banyuls.*

*Afin de traiter les dossiers d'urbanisme en cours, les membres de la dite commission se réunira le Vendredi 11 avril, à 18 H30. Cette décision immédiate tient lieu de convocation, compte tenu du délai imparti pour examiner les D.P.*

### **Communauté des Communes des Aspres**

Le Compte Rendu de la séance du communautaire du 12 mars remise à chaque élu lors de la convocation ne relève aucune observation particulière.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les noms des délégués élus le 23 mars, à savoir : Madame Fathia CHARPENTIER et lui-même.

Les élus sont informés que la prochaine réunion de l'Assemblée communautaire est fixée au 16 avril prochain.

### **Projet Photovoltaïque « Mas d'en Ramis »**

Monsieur le Maire donne connaissance aux nouveaux élus de ce projet lancé par le Conseil Municipal précédent.

A ce jour, la DDTM attend l'avis de la DREAL sur ce projet.

Prochainement, un rendez-vous sera pris avec Monsieur le Sous Préfet de CERET afin que ce dossier puisse être suivi et aboutir.

Un rendez-vous en mairie avec Monsieur PIN, Chargé de Mission de EORELES est prévu pour le Mercredi 16 avril, à 14 H 30 et les membres de la Commission Municipale « Environnement » y seront cordialement convoqués.

« Prise de parole de Mme Alicia EY-NOMDEDEU et de M. Frédéric MALET »

Suite à l'intervention de ces 2 élus, est insérée, dans le procès-verbal de cette séance, en pièce annexe, l'intégralité de leur droit de réponse, lu par Madame Alicia EY-NOMDEDEU.

### Questions Diverses

« Jumelage avec la commune de Corgolin »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de son souhait de « renouer » avec la commune de Corgolin, ville jumelée avec notre ville lors d'un précédent mandat.

Les premiers contacts ont été pris avec Monsieur le Maire de cette commune réélu aux dernières élections et partageant le même souhait.

Ce sujet devait faire l'objet d'une discussion en Conseil Municipal prévu le 8 avril dans leur commune. Nous attendons donc une réponse de leur part.

« Chiens errants en Agglomération »

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle fois, deux chats ont été sauvagement agressés par des chiens errant en agglomération. Une pétition est en cours d'élaboration dans divers quartiers et un des chiens concerné a été placé par son maître.

« Dégradations aux Ecoles »

Nouvelle tentative d'effraction le dernier Weekend de mars au Groupe Scolaire et pour la même classe. La porte d'entrée a été réparée par les employés communaux et un dépôt de plainte a été enregistré en Gendarmerie du Boulou.

« Abri - Bus près du Cimetière »

Compte tenu des dégradations interminables de cet abri-bus, les panneaux en verre seront remplacés par un bardage en bois. Une entreprise a été contactée à cet effet.

« Proposition de ventes de terrain »

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée par un particulier pour une acquisition de terrains situés à la « Creu Verde » et « Mas Costesèque ». Cette demande a été examinée en réunion d'adjoints et ne présente aucun intérêt pour la collectivité. Ce point sera examiné par la commission « Urbanisme » du 11 avril.

**« Antenne Musicale du Foyer Rural »**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée, que suite à la demande du Foyer Rural, et après avoir entendu, en Mairie, le Responsable de cette « Antenne Musicale », la Salle Associative est prêtée le Mercredi, à 18 H 15, à compter de ce jour et jusqu'à nouvelle décision.

Cette activité, encadrée par un adulte, devrait « responsabiliser » les jeunes adolescents y participant.

**« Rue du Carignan – Panneau / Cédez le Passage »**

Suite à la DP déposée par un riverain situé à l'angle de cette rue et relative à la modification de clôture, il sera nécessaire d'apposer un panneau « Cédez le Passage », par mesure de sécurité. Un arrêté municipal sera pris à cet effet.

**« Fosse Septique du Stade Municipal »**

Monsieur le Maire donne connaissance du compte rendu de la visite sur site, ce jour, avec Horizon Ingénierie, Bureau d'Etudes missionné pour l'Etude de Sol préalable.

Il en résulte qu'il sera nécessaire d'acquérir un tiers du terrain privé proche du stade pour la construction de la nouvelle fosse. En effet, il convient d'éviter de creuser le Parking pour l'installation du futur ouvrage.

Après discussion, Monsieur le Maire est mandaté pour prendre contact avec le propriétaire de cette parcelle.

**« Elections Européennes du dimanche 25 mai 2014 »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres élus qu'il convient de prévoir leur disponibilité pour assurer les permanences du Bureau de Vote.

**« Emplacement Réserve près des Ecoles »**

Monsieur le Maire prendra contact, dès que possible, avec le propriétaire du dit terrain et donnera compte à l'Assemblée du premier entretien.

**« Cérémonie Officielle du dimanche 27 avril 2014 »**

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents l'heure de la cérémonie officielle du 27 avril prochain et invite les membres du Conseil à une visite des bâtiments communaux à partir de 9 heures 30.

**Stationnements gênants des véhicules en centre ville**

Suite à des doléances d'une administrée lors d'une permanence en mairie, Monsieur le Maire invite les élus à signaler en mairie tout stationnement gênant en agglomération.

Les numéros d'immatriculation répertoriés permettraient ainsi la localisation des propriétaires des dits véhicules auprès de la Brigade de Gendarmerie et une prise de contact directe avec ces derniers.

**« Ville/Village sans pesticides »**

**Monsieur le Maire signale qu'il a inscrit ce jour Via Internet la commune à la Charte Environnementale des « Villes et Villages sans pesticides » et a déclaré que la réduction des pesticides était engagée. ( Site : [www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr](http://www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr)).**

**Levée de Séance : 23 Heures.**